

Barème des cotisations proratisées 2024 en fonction de la date de Commission

Tous les éléments nécessaires devront être transmis **2 semaines avant la date de la Commission du Tableau**.
Le prorata sur vos cotisations est établi en fonction de la date de la Commission du Tableau qui étudiera votre demande.
Tout dossier est étudié en Commission et la décision prononcée en Session

	Inscription au Tableau					Radiation ou suspension du Tableau				
	Inscrit pour la 1ère fois au tableau à titre principal	Ré-inscrit au titre la 2e année	Réinscrit au Tableau ou inscription Secondaire + Bureau BNC	Sté unipersonnelle (capital détenu à 100% par Pers. Physique)	Personne Morales hors Sté Unipersonnelle (Y compris AGC, Sté Participation)	EC inscrit > 2 ans (1) + Bureau BNC	Sté unipersonnelle (capital détenu à 100% par Pers. Physique)	Personne Morale hors Sté Unipersonnelle (Y compris AGC, Sté Participation)	Salarié AGC Art. 83Ter	Salarié AGC Art. 83Quater
Commission du 13 février 2024 Session du 12 mars 2024 Retour des documents 30 janvier 2024	265 €	521 €	778 €	385 €	770 €	pas de cotisation	pas de cotisation	pas de cotisation	pas de cotisation	pas de cotisation
Commission du 10 avril 2024 Session du 30 avril 2024 Retour des documents 27 mars 2024	201 €	393 €	586 €	289 €	578 €	101 €	96 €	193 €	143 €	104 €
Commission du 11 juin 2024 Session du 11 juillet 2024 Retour des documents 28 mai 2024	137 €	265 €	393 €	193 €	385 €	293 €	193 €	385 €	278 €	201 €
Commission du 11 septembre 2024 Session du 1er octobre 2024 Retour des documents 28 août 2024	72 €	136 €	201 €	96 €	193 €	486 €	289 €	578 €	412 €	297 €
Commission du 5 novembre 2024 Session du 3 décembre 2024 Retour des documents 22 octobre 2024	pas de cotisation	pas de cotisation	pas de cotisation	pas de cotisation	pas de cotisation	678 €	385 €	770 €	547 €	393 €

Montant des Cotisations 2024 pour l'année complète	
Cotisation proportionnelle	161 € par salarié
EC inscrit > ou = à 2 ans	778,00 €
EC inscrit de mars à oct. 2023	521,00 €
EC inscrit en Session de décembre 2023	265,00 €
EC en entreprise	312,00 €
Sté unipersonnelle	385,00 €
SEC - SPEC - AGC - SPE hors Sté Unip.	770,00 €
Expert-comptable Stagiaire	82,00 €

*En restitution du résultat positif des exercices précédents, une réduction exceptionnelle de 100 € est appliquée en 2024 pour tout EC inscrit depuis au moins 2 ans au Tableau de la Région Aura soit une cotisation de 678 € (778 € - 100 €)

(1) Prorata également appliqué sur EC inscrit en 2023 qui demanderait sa suspension en 2024 : Soit 136 € (10/04) / 265 € (11/06) / 393 € (11/09) / 521 € (5/11)